

Monsieur Pierre MICHEL  
Association Corbeil Essonnes  
Environnement  
13, Rue du 14 Juillet  
91100 CORBEIL-ESSONNES

A Corbeil,  
Le 25 mai 2009,

Objet : Information des membres de la CLSE sur l'avancement de la réhabilitation environnementale sur le site d'Altis Semiconductor

*référence : Commission Locale de suivi de l'Environnement suivant l'arrêté Préfectoral N°2008.PREF.DCI3/BE0169 du 4 novembre 2008*

Monsieur Pierre MICHEL,

Vous trouverez ci-joint un résumé de l'avancement des actions mises en oeuvre à ce jour dans le cadre de l'arrêté préfectoral N°2008.PREF.DCI3/BE 0136 du 12 septembre 2008. Ce document a pour objet de redonner aux membres de la Commission Locale de suivi de l'Environnement une vision générale des travaux sur site qui, après une phase préparatoire, vont maintenant pouvoir démarrer.

Veuillez recevoir, Monsieur, nos meilleures salutations.



Jean-Claude Moncorger  
Direction d'Altis Semiconductor

C/c : Monsieur le Préfet de L'Essonne - Bureau de l'Environnement.  
Monsieur Galin, DRIRE Ile de France - Lisses

## **Avancement de la réhabilitation Environnementale sur site :**

A la suite des investigations sur site réalisées par Altis, l'arrêté préfectoral N°2008.PREF.DCI3/BE 0136 du 12 septembre 2008 a défini les mesures sur site à mettre en œuvre par cette dernière ainsi que l'échéancier des travaux correspondants.

Altis a confié le pilotage global des travaux à l'entreprise principale ERM, et la société SITA Remédiation, sous traitant d'ERM, a été retenue pour la réalisation des travaux de réhabilitation qui sont prescrits par l'arrêté préfectoral visé ci-dessus et dont le descriptif détaillé a été soumis pour accord à l'Administration. Celle-ci considère que le programme ci-dessous répond aux prescriptions.

Les trois zones à traiter sont situées au Nord du site à proximité du Bâtiment B1 :

1. Au Nord du bâtiment B1, sur une zone de 2500m<sup>2</sup> et sur 6m de profondeur, les terres en contact avec la nappe phréatique perchée seront excavées puis traitées par voie biologique dans un centre soumis à autorisation préfectorale (Biogénie à Echarcon). Les excavations seront comblées avec des terres inertes.

Une unité de traitement mobile des eaux de la nappe et des eaux de ruissellement est prévue pour cette phase de travaux.

Une entrée et une sortie de chantier spécifiques sont aménagées au Nord du site sur la RN191 pour faciliter les transports. Le chantier sera clos et indépendant (voir schéma de principe).

2. Le long du B1 Nord, sur son côté ouest, un système de pompage permanent permettra un confinement hydraulique des eaux souterraines.
3. Le long du B1 Nord, coté RN7, une barrière hydraulique (barrage filtrant) limitera l'écoulement hors site des eaux impactées, avec également un pompage permanent.

Les deux ouvrages de barrage ou de confinement hydraulique seront des tranchées de 0,5m de largeur sur 6m de profondeur réalisées par une machine spécialisée. Après l'ouverture de la tranchée, un drain sera installé en fond de fouille, puis un géotextile sera posé sur les parois de la tranchée, et la tranchée sera ensuite remblayée avec du gravier de drainage. L'installation est complétée par des puits de collecte des eaux captées, reliés à une station de traitement des eaux collectées communes aux deux ouvrages hydrauliques.

Les trois chantiers seront réalisés dans l'ordre suivant : le barrage hydraulique côté RN7 ainsi que l'excavation et remplacement des terres au Nord seront réalisés en premier. Le confinement hydraulique côté ouest du B1 Nord sera mis en place en dernier.

Après une phase de plusieurs mois de travaux préparatoires déjà réalisés (détournement de réseaux de la zone d'excavation, consignations d'installations, etc.), les travaux de réhabilitation seront réalisés de mai à fin décembre (voir planning prévisionnel des travaux).

Schéma de principe :



